

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angie Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-594226

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 00907	Société : 76131		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : 24 M RAM MUSTAPAH			
Date de naissance : 21-09-1951			
Adresse : Db Houria Rue 208 n° 78 HTY - HASSANI - CASA			
Tél. 06 17 00 16 06	Total des frais engagés : 1180,10 -	Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Dr IBN ABDELLAH Rhumatologue Immeuble de la Mutualité Angle Rue Mohamed Fakir et Sidi M'hennan Casablanca Tel 0522 88 38			
Date de consultation : 18/06/2021			
Nom et prénom du malade : Zabaej behja Age:			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Osteoartrite			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le 18/06/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/6/21	C2		250,00	INP : 081036657 Dr IBN ABDELAJAD Rhumatologue Immeuble 3, Avenue Hassan II Angle Route d'Alger Casablanca Bvd Sidi Abderrahmane Casablanca Tel 0522 89 38 88/95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NAIMA Bld 23 Mai 124 Dera El Houmt Hay Hassan - Casablanca Tel 0522 89 38 88/95	18.06.21	730,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

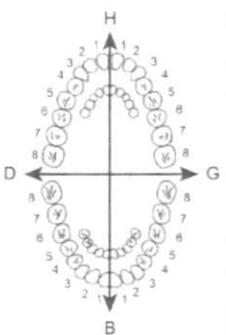
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
IBN ABDELAJAD Laboratoire Rhumatoologue Immeuble de la Concorde Angle Route d'Alger Casablanca Bvd Sidi Abderrahmane Casablanca Tel 0522 89 38 88/95	18/6/21	C2	200,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

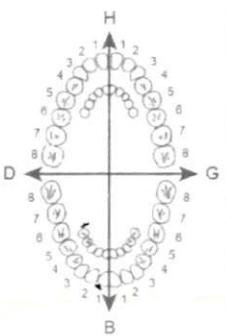
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



PHARMACIE NAIMA
Bld Z.I. n°124 Derb El Houria
Hay Hassana - Casablanca
Tél : 0522 90 31 00

Dr. Houda IBN ABDELJALIL

Rhumatologue

Spécialiste des Maladies des Os et Articulations

الدكتورة هدى ابن عبد الجليل

اختصاصية في أمراض العظام و المفاصل

Nom et Prénom :

Zabsayf abel hifa
Casablanca le : 18/6/21

53,10

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
PER : 12/6/2023
P.P.V : 53DH

PPC : 149,50 DH

1) Relaxol 2 ep x 2/j

149,50 x 4

Lot :
À consommer de préférence avant le :
PPC : 149,50 DH

2) Cervalifette 1 ep x 2/j

79,00

Lot :
À consommer de préférence avant le :
PPC : 149,50 DH

peut 1 ep / j

PPC : 149,50 DH

Lot :
À consommer de préférence avant le :
PPC : 149,50 DH

3) Itafbee gel cheveux

730,10

1 app x 2/j = 15 j

PPC : 79,00 DH

50 ml 1,7 floz

IBN ABDELJALIL H.
Rhumatologue
Immeuble de la Commune Appt 3
Angle Route D'Azemmour
Casablanca
Tél : 0522 89 38 88/95

Angle Route D'Azemmour & Bd Sidi Abderahmane, Imm. de la Commune, Appt. 3, 3ème étage - Casablanca

Téléphone : 05 22 89 38 88 / 95 | Email : ibnabdeljalilhouda@yahoo.fr

Casablanca le, 18/06/2021

Patient : ZABOUJ Latifa

Médecin traitant : **IBNABDELJALIL Houda**

Rx du GENOU GAUCHE

EN CHARGE FACE ET PROFIL

- ❖ Pincement fémorotibial interne et fémoro-patellaire sévère en faveur d'une gonarthrose.

Confraternellement

Dr H. IBNABDELJALIL

Nom : rmam latifa

DR.HOUDA IBN ABEDJALIL

rmam latifa

18/06/2021

DR.HOUDA IBN ABEDJALIL

rmam latifa

18/06/2021



G

DEBOUT



G